



La force collective

LIMINAIRE FO AU CSE SIEGE | 13 & 14 janvier 2021

Je souhaite tout d'abord vous dire **TOUTE LA TRISTESSE** de Force Ouvrière, et rendre hommage à M. Ibrahim Omerovic, l'un de nos cuisiniers du restaurant d'entreprise, décédé dans notre établissement le 4 janvier. Les collègues, les pompiers ont fait tout leur possible, en vain. Ibrahim nous a quittés. Nous partageons la tristesse de sa famille, de ses proches, de ses collègues du restaurant. Nous saluons aussi la prise en charge de certaines démarches par la maison France Télévisions et par le CSE Siège. Plus de 500 personnes ont déjà participé à la cagnotte solidaire <https://www.leetchi.com/fr/c/weXR1DMI> mise en place par le CSE. Il reste 6 jours pour venir en aide financièrement à cette famille dont il était le soutien. Certes rien ne remplace un être cher disparu, mais la tristesse doit être partagée. C'est une manière de le faire...

Force Ouvrière souhaite aussi que france●tv se montre plus incitative dans l'organisation des formations *Sauveteur Secouriste du Travail* (SST), avec des sessions de rappel pour maintenir leur efficacité dans le temps.

Après **HUIT JOURS DE MOBILISATION**, nous sommes peut-être proches d'un accord de sortie de grève sur le sujet des Illustrateurs sonores. Les organisations syndicales et les salariés ont tenu bon. Les salariés écartés retrouvent leur activité, temporairement et pour accompagner le changement. Les conséquences en seront étudiées et exposées aux partenaires sociaux.

Un groupe de travail est mis en place sur le thème des conditions de fabrication des reportages, avec tous les personnels concernés par l'utilisation du son dans nos journaux télévisés de france●2 et france●3.

L'ARBITRAIRE ET L'OPACITÉ dans les attributions des primes conduisent à un malaise quasi général. L'absence de cadrage dans la répartition des 3,2 millions € (*sortis de l'enveloppe des augmentations annuelles encadrées*) a abouti à une distribution à la tête du client. Que fait-on de l'obligation qu'a la Direction des Ressources Humaines de mettre en œuvre les processus et procédures de contrôles nécessaires, selon l'avenant 11 de l'Accord Collectif d'Entreprise ?

- Les techniciens en CDD du service des chargés d'édition qui ont bénéficié d'une prime n'ont eu que la moitié de celle des CDI, bien qu'ayant travaillé (*durant le confinement début 2020*) autant et parfois plus que leurs collègues en CDI sur la même période.
- Des journalistes chefs d'édition ou responsables d'édition qui ont travaillé pendant tout le confinement, (*au forfait jour*) avec des amplitudes journalières rallongées, assurant des JT de 52' le soir n'ont rien eu.
- À *FTR*, le salarié qui a été le plus présent sur le site n'a pas eu de prime pendant qu'un autre absent durant tout le premier confinement (*garde d'enfant*) l'a touchée.
- Dans le même temps, la plupart des élus et des Délégués Syndicaux, sinon tous, ont perçu la prime, qu'ils aient été présents ou non.

Des demandes de corrections de certaines **ERREURS RELEVÉES SUR LES LISTES ÉLECTORALES** pour le Conseil d'Administration n'ont pas été prises en compte.





Pourtant il fallait se donner du mal pour les trouver sur le site *monespace* et encore plus pour les vérifier. Il était impossible de les imprimer, impossible aussi d'utiliser l'outil de recherche dans les 186 pages (13 listes) du fichier *france●tv* et les 9 pages de celui de *francetvStudio*.

LES POST-PRODUCTIONS DES BUREAUX DE LA RÉDACTION NATIONALE EN RÉGION sont confiées à des prestataires. Ceux-ci emploient au montage des infographistes ou des monteurs à la place de chefs monteurs. Force Ouvrière demande à la direction de *france●tv* de veiller à ce qu'une égalité de traitement soit respectée, pour un même métier, entre les différents salariés du groupe, qu'ils soient au siège, en région pour la rédaction nationale.

LES CARTES DE TIERS PAYANT 2021 de notre prestataire de santé *GRAS SAVOYE*, après plusieurs semaines d'attente suivies de plusieurs jours de panne en 2021 de son site internet, sont enfin disponibles, avec plus d'une semaine de retard. Ces cartes sont, soit disant dématérialisées, mais elles ne le sont en fait que pour le prestataire qui fait ainsi l'économie de l'impression et de l'envoi. Les pharmaciens et laboratoires n'ont que faire du PDF illisible sur notre smartphone.

Une fois passés les problèmes techniques du site internet, il revient maintenant aux adhérents de se débrouiller pour rematérialiser leur carte en l'imprimant, le plus souvent en noir et blanc, non plastifiée, et qui ne fera pas long-feu dans les poches des utilisateurs.

Force Ouvrière regrette que la qualité de service du prestataire de santé ne cesse de se dégrader.

Paris, le 13 janvier 2021